



**Viaduc, spécialiste français
du nom de domaine,
tire la sonnette d'alarme :**
les entreprises doivent
PROTÉGER LEUR NOM DE DOMAINE
au même titre que leur marque,
cette démarche doit devenir
OBLIGATOIRE et ÊTRE LÉGISFÉRÉE !

Chaque semaine, Viaduc nom-domaine.fr accompagne et conseille ses clients victimes de cybersquatting*. Cette situation ne peut plus durer. Les enjeux sont trop importants, les entreprises trop mal informées.

Rendre obligatoire, pour les entreprises, la réservation et le dépôt de leur nom de domaine
Aujourd'hui, protéger sa marque ne se traduit plus seulement par un dépôt à l'INPI. L'enregistrer et réserver le nom de domaine doivent être deux opérations obligatoires et réalisées simultanément lors de la création de la société.

« Contrairement à la protection des marques qui est régie clairement par le code de la propriété intellectuelle (INPI), il n'existe à ce jour aucune loi en matière de noms de domaine. Leur statut juridique se construit au fur et à mesure de la jurisprudence. C'est pourquoi les entreprises doivent se protéger et penser nom de domaine dès la conception de leur projet. C'est un enjeu devenu primordial car les procédures sont très longues, les préjudices importants », précise Mickaël Esnault, fondateur et créateur de Viaduc nom-domaine.fr.

Un chiffre retient particulièrement l'attention de Mickaël Esnault « *La France détient seulement 1,5 millions de noms de domaine avec l'extension .fr contre 10 millions en Allemagne (extension .de). Pourquoi un tel fossé ? En déposant le .fr de leur marque, les entreprises assurent pourtant leur propre espace Internet.* ».

*Cybersquatting : est une pratique consistant à enregistrer un nom de domaine correspondant à une marque, avec l'intention de le revendre ensuite à l'ayant droit, ou d'altérer sa visibilité.

Viaduc nom-domaine.fr, spécialiste français du nom de domaine et de l'hébergement, recommande aux entreprises d'acheter, dès la création de la société, d'un projet ou d'une marque, le nom de domaine correspondant à leur entité ou marque(s) dans toutes les extensions génériques mondiales (.com, .net, .org, .info...) et en particulier l'extension .fr. Pourquoi ? Pour éviter le rachat à prix fort du nom de domaine (plus rapide qu'un dépôt de plainte) ou les manoeuvres des «cybersquatteurs» qui usent de la complexité des procédures judiciaires pour s'approprier la notoriété de certaines marques ou altérer la visibilité de ces dernières.

Acheter l'extension .fr, c'est également acheter une notoriété et une forte visibilité auprès des internautes francophones. En 2009, le .fr représentait 80% de la croissance nette du marché des noms de domaine en France. Cette préférence naturelle accordée à l'extension nationale est confirmée par le fait que 82% des internautes considéraient que le site web d'une entreprise française devait pouvoir être retrouvé intuitivement sous .fr.

(Source Métropanel)

Viaduc nom-domaine.fr : expert dans la protection des marques sur Internet

Viaduc nom-domaine.fr, **adhérent AFNIC** et **membre associé Fevad** (Fédération du e-commerce et de la vente à distance), **accompagne, conseille et guide quotidiennement ses clients dans la gestion et protection de marques sur le web.**

Société française, Viaduc nom-domaine.fr met à disposition, pour chacun de ses clients, un **interlocuteur dédié pour la gestion de son compte.** C'est un élément unique sur le marché permettant entre autre l'accompagnement pour le paramétrage des adresses emails sur les logiciels de messagerie, smartphone etc... Ce conseiller privilégié est joignable par téléphone du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h ou bien entendu par e-mail.

De nombreux autres services sont gérés par Viaduc : service de veille pour récupérer un nom de domaine déjà réservé, accompagnement lors de la mise en ligne du site internet etc...

A propos de Viaduc nom-domaine.fr

Créé en 2004 par Mickaël Esnault, Viaduc nom-domaine.fr est le spécialiste français du nom de domaine et de l'hébergement internet. Avec plus de 10 000 clients, Viaduc nom-domaine.fr affiche un taux de renouvellement de 87%. Adhérent AFNIC et membre associé Fevad, Viaduc nom-domaine.fr accompagne, assure la gestion des noms de domaines de ses clients professionnels et propose un interlocuteur unique joignable par téléphone ou par mail.

Viaduc nom-domaine.fr
14, rue Mickael Faraday - 49070 ANGERS



En savoir plus : www.nom-domaine.fr